

**DELIBERATION PORTANT COMPLEMENT AUX MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES 2024-2025 DES 1^{ER} ET 2^{EME} CYCLES DES ETUDES DE MEDECINE – DFGSM ET DFASM**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 18 MARS 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu la délibération du conseil de la formation et de la vie universitaire 2024-09-10-26 portant sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR Médecine et Professions Paramédicales ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le complément suivant aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2024-2025 des 1^{er} et 2^{ème} cycle des études de médecine (DFGSM et DFASM) :

Pour les étudiants inscrits en DFGSM3 en 2024-2025, les UE de la période 3 (Cardiologie/pneumologie et Neurologie/ophtalmologie), si elles ne sont pas validées, pourront à titre transitoire, constituer deux dettes n'empêchant pas le passage en DFASM1. Ces UE feront partie intégrante de l'année de DFASM1 en 2025-2026. Leurs enseignements et évaluations se dérouleront de manière anticipée à partir du mois de mai 2025. Les étudiants qui n'auraient pas validé ces UE en 2024-2025 devront les valider pour accéder au DFASM2.

Membres en exercice : 44

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 26 mars 2025